

AVIS DE COURSE

35^{ème} Trophée PINATEL

STAR

National – grade 4

du vendredi 30 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2015

La Seine – Bassin olympique de MEULAN (Yvelines) – à 30 km de Paris

Organisé par le CERCLE DE LA VOILE DE PARIS, créé en 1858.

Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,

En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe Star.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits requis sont de 100 euros par bateau comprenant les frais d'inscriptions et le dîner des équipages du samedi soir (barreur et équipier). La participation au dîner par accompagnateur supplémentaire est de 25 euros.

5. PROGRAMME

5.1 **Inscriptions** : Pour faciliter les différentes démarches d'inscriptions, le CVParis a mis en ligne un formulaire. Cliquez sur l'adresse internet suivante : <http://bit.ly/1O27dZD>

- **Le Bulletin d'inscription à la régata**, en pièce jointe, est à renvoyer par courriel, avant le **23 octobre 2015**, à marie.jourdas@free.fr

5.2 **Confirmation d'inscription et actualisation des équipiers** : le **vendredi 30 octobre 2015 de 9 H 30 mn à 12 H 30 mn**.

5.3 **Jauge et contrôle** :

Les bateaux devront être en possession d'un certificat de jauge valide à disposition le jour de l'inscription ou enregistré au Central Office de l'ISCYRA.

5.4 **Jours de course** :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Briefing
30/10/2015	14 heures	13H
31/10/ 2015	10 heures 30 mn	9H45
1 ^{er} /11/2015	10 heures	9H15

Remise des prix prévue le dimanche 1er novembre 2015 à 15 heures.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Elles seront disponibles à la **confirmation des inscriptions le 30/10/2015**.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type « construits ».

8. SECURITE ET EQUIPEMENT

Port du gilet de sauvetage, pagaie et grappin obligatoires conformément aux Instructions des Services de la navigation de la Seine.

9. SYSTEME DE PENALITES

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un jugement direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course.

10. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de : **3 courses**.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique aux téléphones portables.

12. LOCATION DE BATEAUX

A l'occasion du 35ème Trophée PINATEL, l'ASPROSTAR organise, grâce à ses membres, la location de bateaux.

Sous la seule responsabilité de leurs propriétaires et des emprunteurs, des bateaux sont mis à la disposition de barreaux ne pouvant pas se déplacer avec leur bateau.

Les barreaux intéressés par cette opportunité doivent contacter Philippe Tréanton, le Capitaine de Flotte, en écrivant à phtreanton@yahoo.fr ou en appelant le +33 6 07 86 46 29 ou le Secrétaire de la Flotte de Paris, Olivier Guerin : olivier.guerin92@gmail.com Tél. 06 09 04 40 47

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :
Président du Jury :

Frédéric BERTIN
Gilles BRUNEL

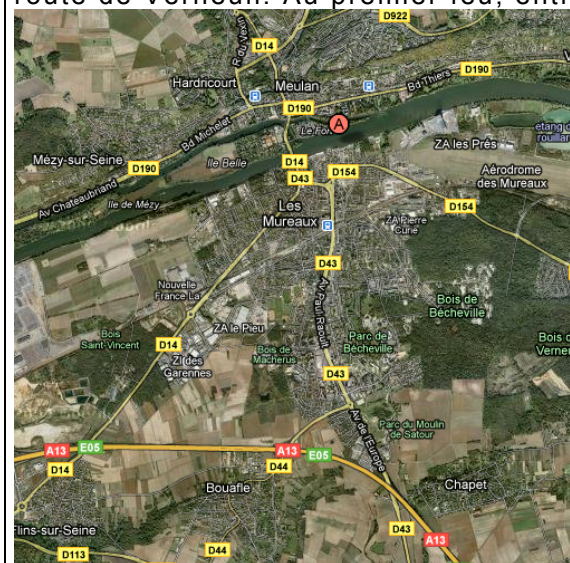
15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- **Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commandant Paul SIMON, 30 quai Albert Glandaz 78130 Les Mureaux: Tél 01 34 74 04 80 Fax : 01 34 92 74 20: contact.cvp@laposte.net**
- **Capitaine de la Flotte de Paris : Philippe TREANTON, 06 07 86 46 29 Phtreanton@yahoo.fr**
Secrétaire de la Flotte de Paris : olivier.guerin92@gmail.com 06 09 04 40 47
- **Restauration :**
Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures,
Déjeuner au self-service du club house : vendredi, samedi et dimanche à partir de 12 h 30.
Vendredi soir : Pot d'accueil à partir de 18 h 30, Dîner à 20H (15 €)
Samedi soir : Cocktail à 19 H, Dîner des équipages à 20 h 00 (tenue Club).
-Hébergement :
Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 15 euros la nuit
Tarif pour une cabine 2 lits : 23 euros la nuit
Tarif pour une cabine 3 lits : 30 euros la nuit
Réservation à l'avance auprès d'Olivier Guérin, Secrétaire de la Flotte Paris
06 09 04 40 47
Hôtels :
LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50
Maison d'hôtes Les Tourelles de Thun - 25, rue des Annonciades 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 22 06 72 – 06 89 72 26 64
LE FORT 20, rue du Fort 78 250 Meulan tel : 33 (0)1 30 04 18 80

ACCES :

Cercle de la Voile de Paris : 30, quai Albert Glandaz 78 130 Les Mureaux.
Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle.



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Translated for foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr